



Rouen : dialogue nocturne

La municipalité de Rouen a voté la nouvelle version de sa charte de la vie nocturne. Ce document, qui veut donner plus de place à la concertation, a été étendu aux restaurateurs.

Sur ce dossier, l'avis de l'actuelle municipalité est sans ambiguïté pour dire que la création de la charte de la vie nocturne en 2005 était une bonne idée, Rouen faisant à cette époque figure de précurseur en ce domaine, imitée ensuite par d'autres villes comme, par exemple, La Rochelle qui vient également de reconduire sa charte en janvier dernier.

350 lieux sont aujourd'hui concernés par la charte nouvelle mouture

Au total, sur les 130 établissements concernés par la charte, 97 l'avaient signé. La municipalité a cependant souhaité remettre à jour le texte et l'adapter notamment aux changements de réglementation. La loi sur le tabac a eu des incidences sur les comportements de la clientèle, sur l'importance du rôle joué par les terrasses et sur les nuisances sonores qui en découlent.

En huit pages, la nouvelle version du document redéfinit le mode de

fonctionnement de la commission en charge de la vie nocturne et reprend les principaux thèmes liés au monde de la nuit (ordre public, nuisances sonores, dérogations d'horaires, occupation du domaine public, prévention...). L'un des premiers changements a été d'intégrer les sept adjoints dont les délégations entrent dans le champ de la vie nocturne, avec en prime un représentant de la préfecture, ce qui n'était pas le cas avant. Du côté des professionnels, les restaurateurs sont désormais conviés à la table, tout comme un représentant des établissements de vente à emporter et un autre des établissements de grande distribution. Ce qui ne change pas en revanche, c'est l'objectif affiché de la charte : créer un espace de dialogue entre professionnels de la nuit et services de la Ville, afin de désamorcer d'éventuels conflits, et notamment de voisinage. À titre d'exemple, de mai 2008 à janvier 2010, la commission de la charte a traité des plaintes liées à l'activité de 35 établissements et en a résolu la plupart par la médiation. Au final, le but est de réussir à animer la ville sans provoquer l'ire des riverains. Un équilibre qui n'est pas facile à trouver une fois la nuit tombée. ■



La Ville de Luxembourg propose le concept « Ministry of respect »

« Ministry of respect » qui est une collaboration entre la Ville et les cafetiers vise la sensibilisation de la clientèle des bars et cafés pour le respect de leur entourage et notamment des habitants du quartier de Clausen. Par de nombreux gadgets ludiques, tee-shirts, pins, sous-verres et autocollants appliqués sur

la chaussée, la Ville fait appel au bon sens et au respect des visiteurs devant et à l'intérieur des établissements participants.

Cette campagne est une première approche de la problématique rencontrée dans les quartiers animés de la capitale, où la propreté publique,

le bruit des voitures ainsi que les nuisances sonores des clients des bars et cafés impactent la qualité de vie des habitants de ces zones.

Le projet fait partie intégrante de l'initiative du City Management contre le tapage nocturne, qui a comme objectif principal de retrouver l'équilibre entre l'animation nocturne d'une part et les droits fondamentaux des citoyens leur garantissant une qualité de vie élevée d'autre part. L'objectif de la Ville est de motiver la clientèle des établissements de nuit à respecter les résidents, notamment de les rendre conscients du fait qu'ils s'amusent dans un quartier résidentiel où les habitants ont droit au repos nocturne. ■